Accusé de réception en préfecture 001-240100883-20240328-D20240328-070-DE Date de télétransmission : 04/04/2024 Date de réception préfecture : 04/04/2024

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE – N° 2024-070 « COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PLAINE DE L'AIN »

L'an 2024, le jeudi 28 mars, à 18h00, le Conseil de Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Chazey-sur-Ain, sous la présidence de Jean-Louis GUYADER, Président. Date de convocation : jeudi 21 mars 2024 - Secrétaire de séance : Daniel FABRE

Nombre de membres en exercice: 84 - Nombre de présents: 50 - Nombre de pouvoirs: 12 - Nombre de votants: 61

Etaient présents et ont pris part au vote: Max ORSET, Daniel FABRE, Christian de BOISSIEU, Liliane FALCON, Daniel GUEUR, Aurélie PETIT, Stéphanie PARIS, Jean-Marc RIGAUD (jusqu'à la délibération n°2024-071), Joël GUERRY, Antoine MARINO MORABITO (jusqu'à la délibération n°2024-066), Vincent MANCUSO, Lionel MANOS, Laurent BOU, Sylvie RIGHETTI-GILOTTE, Marie-Françoise VIGNOLLET, Daniel MARTIN, Françoise DA SILVA, Patrick BLANC, Jean-Louis GUYADER, Joël BRUNET, Claire ANDRÉ (jusqu'à la délibération n°2024-045), Françoise GARIBIAN, Christian LIMOUSIN, Gérard BROCHIER, Serge GARDIEN, André MOINGEON, Dominique DALLOZ, Cyril DUQUESNE, Alexandre NANCHI (jusqu'à la délibération n°2024-048), Jean-Pierre GAGNE, Thérèse SIBERT, Jean-Luc RAMEL, Elisabeth LAROCHE, Jean-Alex PELLETIER, Frédéric TOSEL, Jean ROSET, Patrice MARTIN (jusqu'à la délibération n°2024-056), Denis JACQUEMIN, Gilberto GRECO, Pascal PAIN, Pascal COLLIGNON, Valérie CAUWET DELBARRE, Jehan-Benoît CHAMPAULT, Béatrice DALMAZ, Lionel CHAPPELLAZ (jusqu'à la délibération n°2024-060), Marie-Claude REGACHE, Gilbert BOUCHON (jusqu'à la délibération n°2024-062), Josiane CANARD, Patrick MILLET, Nazarello ALONSO (jusqu'à la délibération n°2024-062), Agnès OGERET, Daniel BEGUET, Gaël ALLAIN (jusqu'à la délibération n°2024-064), Estelle BARBARIN, Françoise VEYSSET-RABILLOUD, Emilie CHARMET, Eric BEAUFORT, Roselyne BURON.

Etaient excusés et ont donné pouvoir: Jean-Pierre BLANC (à Christian de BOISSIEU), Thierry DEROUBAIX (à Daniel FABRE), Gisèle LEVRAT (à Vincent MANCUSO), Claire ANDRÉ (à Béatrice DALMAZ à partir de la délibération n°2024-046), Stéphanie JULLIEN (à Dominique DALLOZ), Viviane VAUDRAY (à Agnès OGERET), Franck PLANET (à Jean-Pierre GAGNE), Régine GIROUD (à Frédéric TOSEL), Marie-José SEMET (à Elisabeth LAROCHE), Laurent REYMOND-BABOLAT (à Serge GARDIEN), Fabrice VENET (à Marie-Claude REGACHE), Maud CASELLA (à Emilie CHARMET).

Etaient excusés et suppléés: Bernard PERRET (par Françoise DA SILVA), Nathalie MICOLAS (par Gilberto GRECO).

Etaient excusés: Dominique DELOFFRE, Jean PEYSSON, Joël MATHY, Lionel KLINGLER, Jean MARCELLI, Mohammed EL MAROUDI, Frédéric BARDOT, Sylviane BOUCHARD, Marcel JACQUIN, Bernard GUERS.

Etaient absents: Sylvie SONNERY, Patricia GRIMAL, Ludovic PUIGMAL, Walter COSENZA, Maël DURAND.

Objet : Approbation des subventions annuelles 2024 versées au titre du contrat de ville

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 18 mars 2024;

M. Jean-Louis GUYADER, président, rappelle la délibération n°2015-092 approuvant le contrat de ville « Les Courbes de l'Albarine » à Ambérieu-en-Bugey.

Un appel à projet a ainsi été lancé pour l'année 2024 au titre du contrat de ville et de ses actions. Ainsi, la Communauté de communes s'est positionnée pour soutenir 7 des 16 projets retenus.

De manière annuelle :

- Le projet « Bugey Mobilité » déposé par L'accorderie du Bugey, en lien avec la mobilité pour lequel il est proposé le versement d'une subvention de 1 500 €.
- Le projet « Culture Ados » déposé par la MJC Louise Michel, en lien avec la Culture, pour lequel il est proposé le versement d'une subvention de 2 000 €.
- Le projet « café séniors » déposé par AIDA Centre Social, en lien avec la politique intergénérationnelle, pour lequel il est proposé le versement d'une subvention de 2 000 €.

Quatre projets vont être retenus en Conventions pluriannuelles d'Objectifs (CPO) de 3 ans afin de travailler dans la durée et de façon structurante :

 Le projet « Activacances » déposé par AIDA Centre Social, en lien avec le sport et la jeunesse, pour lequel il est proposé le versement d'une subvention de 4 500 €.

Accusé de réception en préfecture 001-240100883-20240328-D20240328-070-DE Date de télétransmission : 04/04/2024 Date de réception préfecture : 04/04/2024

- Le projet « Des jeunes pour du lien social » déposé par Unis-cité, en lien avec l'insertion professionnelle des jeunes 16-25 ans, pour lequel il est proposé le versement d'une subvention de 5 000 €.
- Le projet « Gère ton avenir » déposé par la Mission Locale jeunes Bugey Plaine de l'Ain, en lien avec l'insertion professionnelle des 16-25 ans, pour lequel il est proposé le versement d'une subvention de 8 000 €.
- Le projet « Ecrivains publics » déposé par AIDA Centre social le lavoir, en lien avec France Services, pour lequel il est proposé le versement d'une subvention de 2 000 €.

Enfin, il est proposé de participer au financement annuel du poste d'Intervenante Sociale de la Gendarmerie porté par l'Avema à hauteur de 10 000 € (cofinancé à 50 % par l'Etat). Ce poste est basé à l'Agora et collabore activement avec les forces de l'ordre en prévention et résolution des situations de violences intrafamiliales.

M. Daniel GUEUR ne prend pas part au vote.

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de verser les 3 subventions annuelles et les 4 subventions pluriannuelles au titre du contrat de ville « Les Courbes de l'Albarine » pour l'appel à projet 2024.
- DECIDE de verser une subvention annuelle de 10 000 € à l'Avema pour l'année 2024.
- AUTORISE le président, ou son représentant ayant reçu délégation, à signer les conventions liées à ces projets et leurs éventuels avenants.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, pour extrait conforme, Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération, Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 4 avril 2024

Publiée le

05 AVR. 2024

Le Président, Jean-Louis GUYADER

Pour le président et par délégation Le 1er vice-président,

Marcel JACQUIN

Siè CHA